



Réuni en séance le 30 janvier 2017, en présence de 45 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il a élu les membres du Bureau du Conseil général :
 - a) Présidente : Mme Mélanie Mento 40 voix pour,
3 bulletins blancs,
2 voix éparses.
 - b) Vice-Président : M. Rodolphe Perreten 42 voix pour,
1 bulletin blanc,
2 voix éparses.
 - c) Secrétaire : M. Nicolas Jost 45 voix pour
2. Il a nommé à l'unanimité ses commissions permanentes et ses commissions ad hoc.
3. Il accepte par 43 voix pour et 1 abstention les modifications mineures (voulues par le Canton) du Règlement de soutien à la jeunesse, déjà approuvé en séance du 23 novembre 2016.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 3 avril 2017.

Fait à Bagnes, le 1^{er} février 2017

Le Conseil Général